

Convention fiscale Canada - France : Quels impacts sur les retraites des non-résidents ?

Banque Transatlantique – Bureau de Représentation Montréal

En partenariat avec

BANQUE
TRANSATLANTIQUE

Avertissement

Le présent document est délivré à titre purement indicatif et informatif et ne revêt, en aucun cas, un caractère contractuel. Il ne vise qu'à donner une description sommaire des principales règles relatives aux sujets traités et a été établi sur le fondement des textes juridiques et fiscaux connus au jour de sa rédaction. Il n'est autorisé ni à la diffusion ni à la reproduction par toute tierce personne externe à la Banque Transatlantique.

Toute personne s'estimant concernée par les sujets évoqués est en conséquence invitée à consulter son conseiller fiscal pour apprécier les règles applicables à sa situation et l'opportunité de la mise en place de telle ou telle solution.

La Banque Transatlantique est agréée en France, régulée par la Banque Centrale Européenne et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le bureau de représentation est enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières. La Banque Transatlantique n'est pas enregistrée au Canada et ne fournit pas de services financiers locaux.

Les intervenants



David EAP

Directeur - Bureau de représentation
Banque Transatlantique à Montréal

+1 514 985 4137
david.eap@banquetransatlantique.com

in

Sommaire

► Présentation de la Banque Transatlantique

1. Le statut de non -résident
2. Imposition du particulier en France et au Canada
3. Enveloppes fiscales retraite au Canada et en France
4. Le cas particulier des retraites des non-résidents

Présentation de la Banque Transatlantique

1881

Création
de la banque

55

Milliards
d'euros d'actifs
(30/06/2022)

LE GROUPE
Crédit Mutuel Alliance Fédérale



BANQUE
 TRANSATLANTIQUE

Capitaux propres * 53,2 milliards d'euros	Prêts bancaires * 444,8 milliards d'euros	Produit net bancaire * 15,9 milliards d'euros
Plus de 75 000 Collaborateurs **	Première banque à mission	Résultats nets * 3,5 milliards d'euros
Plus de 29 millions de clients **	Dépôt de la clientèle * 425,2 milliards d'euros	Ratio de solvabilité ** 18,1 % CET 1

AA-
Fitch

Aa3
Moody's

A+
S&P

*Données au 31/12/2021

**Données estimées au 30/06/2022

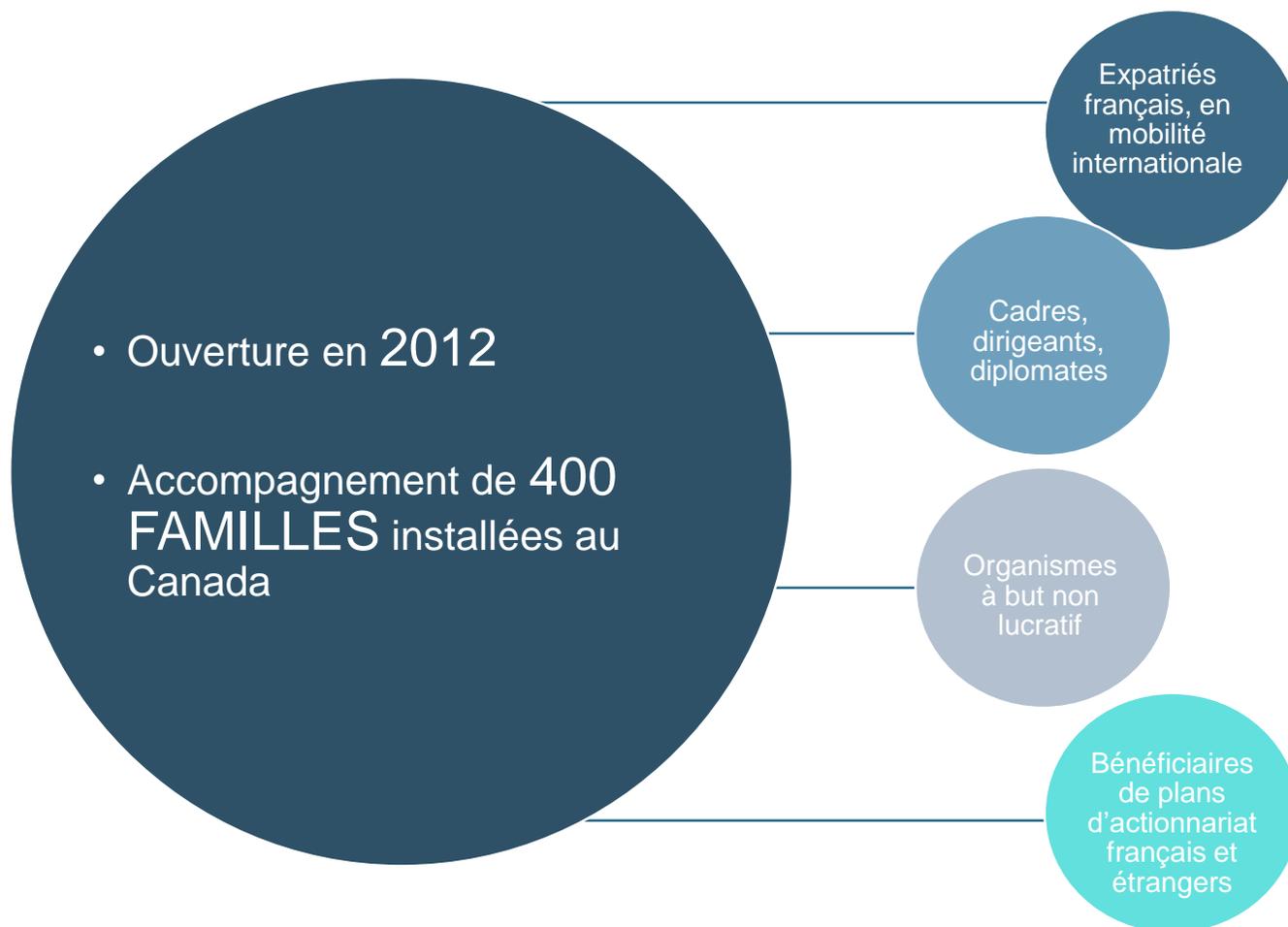
LA BANQUE TRANSATLANTIQUE

Nos implantations dans le monde



La Banque Transatlantique au service des familles françaises expatriées au Canada :

Filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la **Banque Transatlantique** est la banque privée de référence des Français vivant à l'étranger.



1. Le statut de non-résident

Règles de détermination

▶ **Règles françaises → 3 critères alternatifs :**

- ▶ Foyer ou, à défaut, séjour principal
- ▶ Activité professionnelle principale
- ▶ Centre des intérêts économiques

▶ **Règles canadiennes → fonction des liens de résidence**

- ▶ Liens importants : domicile, conjoint.e, personnes à charge au Canada
- ▶ Liens secondaires : biens personnels, liens sociaux/associatifs, comptes bancaires, permis de conduire, passeport...

▶ **Règles convention fiscale → hiérarchiquement supérieures aux droits internes des deux pays**

- ▶ Convention fiscale entre la France et le Canada du 2 mai 1975 et entente fiscale franco-québécoise du 1^{er} septembre 1987 en matière d'IR et d'ISF, et quelques éléments sur les droits de succession

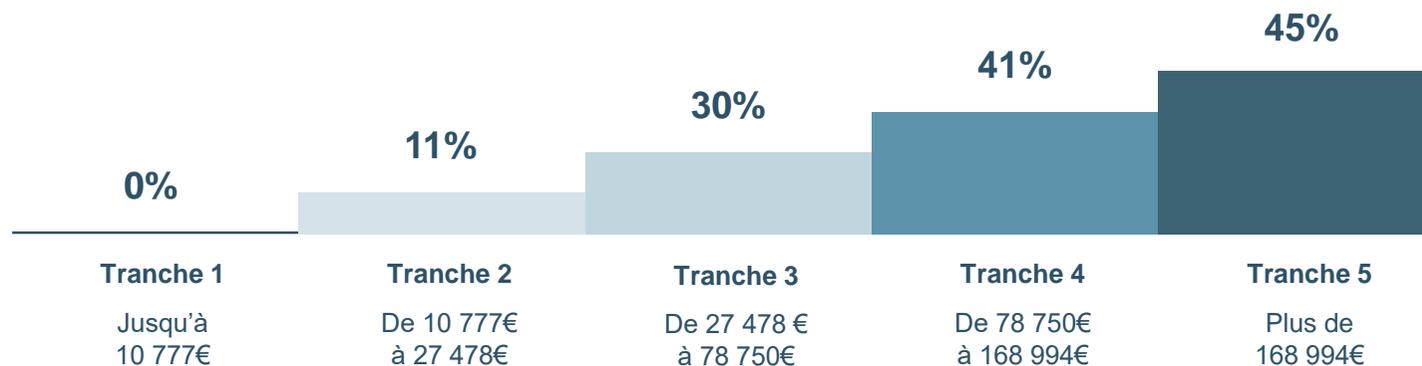
▶ **Détermination du statut de résidence : 4 critères successifs**

1. Foyer d'habitation permanent
2. Centre des intérêts économiques et personnels
3. Séjour habituel
4. Nationalité

2. Imposition du particulier en France et au Canada

Points importants

- ▶ Pas de modification des taux du barème (revalorisation de 5,4% des tranches)



- ▶ CEHR toujours applicable : taux de 3 et 4% pour les hauts revenus

IMPOSITION DU PATRIMOINE FINANCIER

Taux d'imposition des particuliers au Canada

- ▶ **Deux niveaux d'imposition** : fédéral ET provincial
- ▶ Pour le Québec :

Taux marginaux (2023 – Québec)	
Paliers d'imposition	Taux d'imposition global
15 000\$ - 49 274\$	27,53%
49 275\$ - 53 358\$	32,53%
53 359\$ - 98 539\$	37,12%
98 540\$ - 106 716\$	41,12%
106 717\$ - 119 909\$	45,71%
119 910\$ - 165 429\$	47,46%
165 430\$ - 235 674\$	49,96%
235 675\$ et plus	53,31%

- ▶ Un taux d'imposition **plus élevé au Québec qu'en France** pour un niveau de revenu équivalent

3. Enveloppes fiscales retraite au Canada et en France

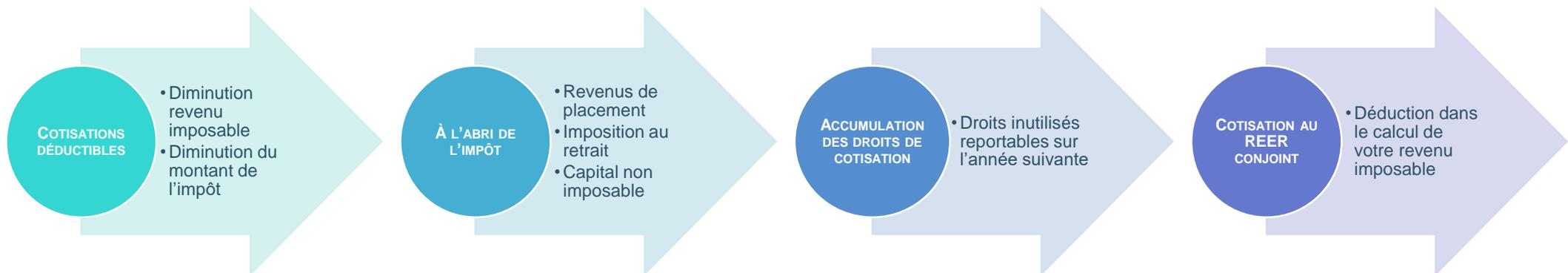
Le REER (Régime Enregistré d'Épargne Retraite)

Qu'est-ce que le REER ?

- Épargne à l'abri de l'impôt
- Préparation de la retraite et diminution du revenu imposable au moment de la cotisation

- Pourquoi investir dans un REER ?
 - Planification retraite
 - Achat première maison
 - Financement d'un retour aux études

- **Avantages du REER :**



Le REER

Points d'attention sur le REER

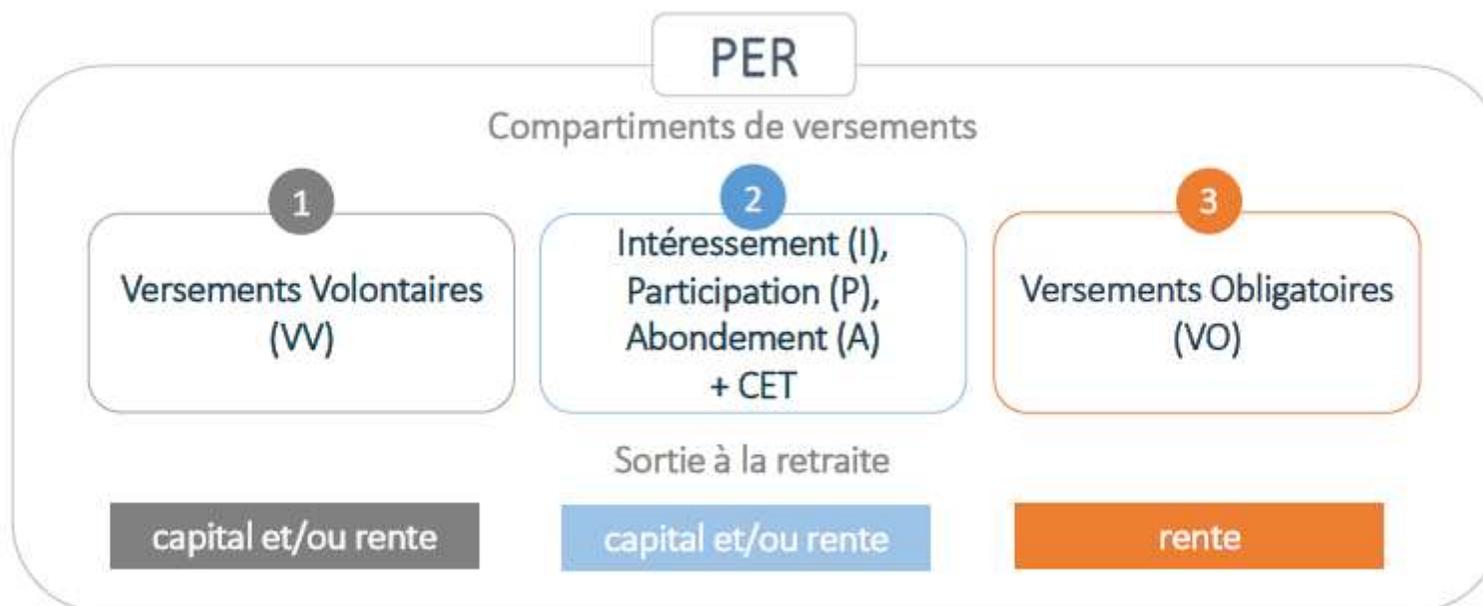
- À privilégier si taux d'imposition à la retraite < taux d'imposition actuel

- **Date limite de cotisation :**
 - Pour 2023, la date limite sera le 1^{er} mars 2024
 - Après cette date, inscription des cotisations dans la déclaration de revenus de l'année suivante

- Combien cotiser à votre REER ?
 - Plafond de cotisation : **30 780** pour 2023 / **31 560\$** pour 2024
 - Cotisation annuelle limité à **18 % de votre revenu gagné l'année précédente**
 - La participation à un régime de pension offert par votre employeur peut réduire le montant de vos droits de cotisation

PER Assurance Retraite

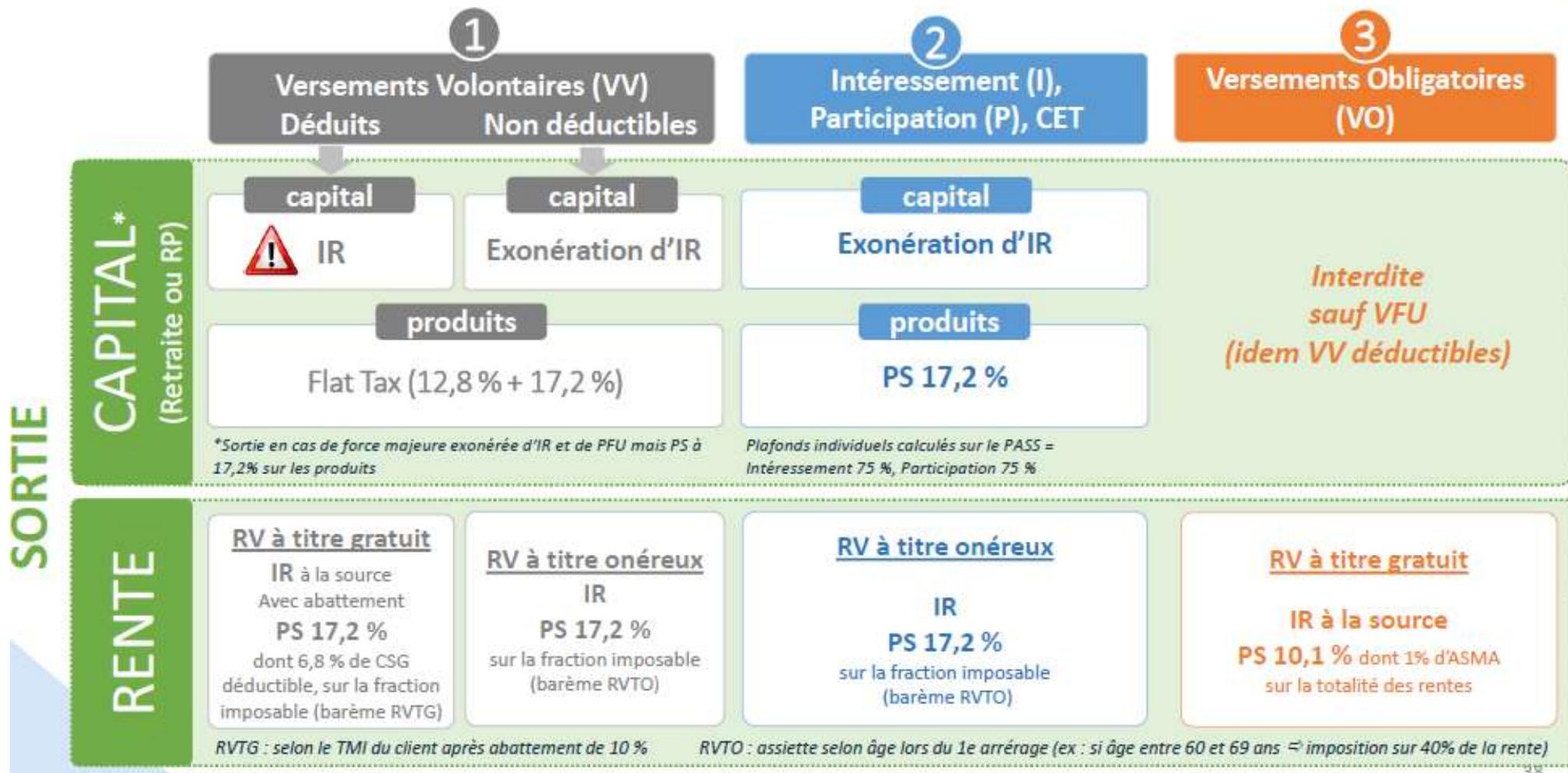
- Une structure commune en trois compartiments rassemblant tous les types de versements retraite :



Structure unique permettant une transférabilité totale

ENVELOPPES FISCALES FRANÇAISES

Synthèse détaillée de la fiscalité à la sortie (tous compartiments)



4. Le cas particulier des retraites des non-résidents

Sortie des régimes de retraite

- ▶ **D'après la convention fiscale, imposition dans l'état de la source**
- ▶ *Exemple* : sortie d'un fonds de pension canadien par un résident fiscal de France
 - ▶ Imposition au Canada
 - ▶ Non imposition en France des revenus mais déclaration des revenus en France et prise en compte pour le calcul du taux d'imposition des autres revenus imposables en France

Les relations fiscales entre la France et le Canada sont régies par la convention du 2 mai 1975 ; sa lecture peut s'avérer complexe:

Article 18 Pensions et rentes

1. Les pensions et autres allocations similaires, périodiques ou non, provenant d'un État contractant et versées au titre d'un emploi antérieur à un résident de l'autre État contractant ne sont imposables que dans l'État contractant d'où elles proviennent.

3. Les rentes provenant d'un État contractant et payées à un résident de l'autre État contractant sont imposables dans l'État d'où elles proviennent. Le terme " rentes " désigne toute somme déterminée payable périodiquement à échéances fixes, à titre viager ou pendant une période déterminée ou qui peut l'être, en vertu d'un engagement d'effectuer les paiements en échange d'une contrepartie pleine et suffisante versée en argent ou évaluable en argent.

RÉSIDENT FISCAL CANADIEN = IMPOSITION DES RETRAITES DE SOURCE FRANÇAISE

- **Taux de retenue à la source des non résidents pour les salaires, les retraites et assimilés** (gains d'acquisition de plans de stock-options et d'actions gratuites) **de source française** :

Taux	Montant annuel 2022	Montant annuel 2023	Calcul IR
0 %	< 15 228 €	< 16 050 €	Libératoire
12 %	28 944 €	30 507 €	Libératoire
20 %	> 44 172 €	> 46 557 €	Non libératoire

- **Pour les taux minimum d'imposition sur les revenus 2022 des non-résidents** :

Fraction du revenu net imposable 2022	Taux	
	Revenus de source métropolitaine	Revenus de source DOM
< ou égale à 27 478 €	20 %	14,4 %
> 27 478 €	30 %	20 %

En tant que résident fiscal de France

Un **résident de France** perçoit des revenus de retraite de source **Canadienne**.

▶ Principe

- ▶ Déclaration « NR4 »
- ▶ Taux d'imposition : 25% du revenu **brut**

▶ Régime optionnel

- ▶ Possibilité d'opter pour l'article 217 de la Loi de l'Impôt sur le Revenu
- ▶ Déclaration « NR5 »
- ▶ Taux d'imposition identique à l'impôt sur le revenu que les résidents du Canada

[Calculateur de l'impôt des non-résidents \(cra-arc.gc.ca\)](https://cra-arc.gc.ca)

Demande de réduction du montant à retenir au titre de l'impôt des non-résidents présentée par un non-résident du Canada

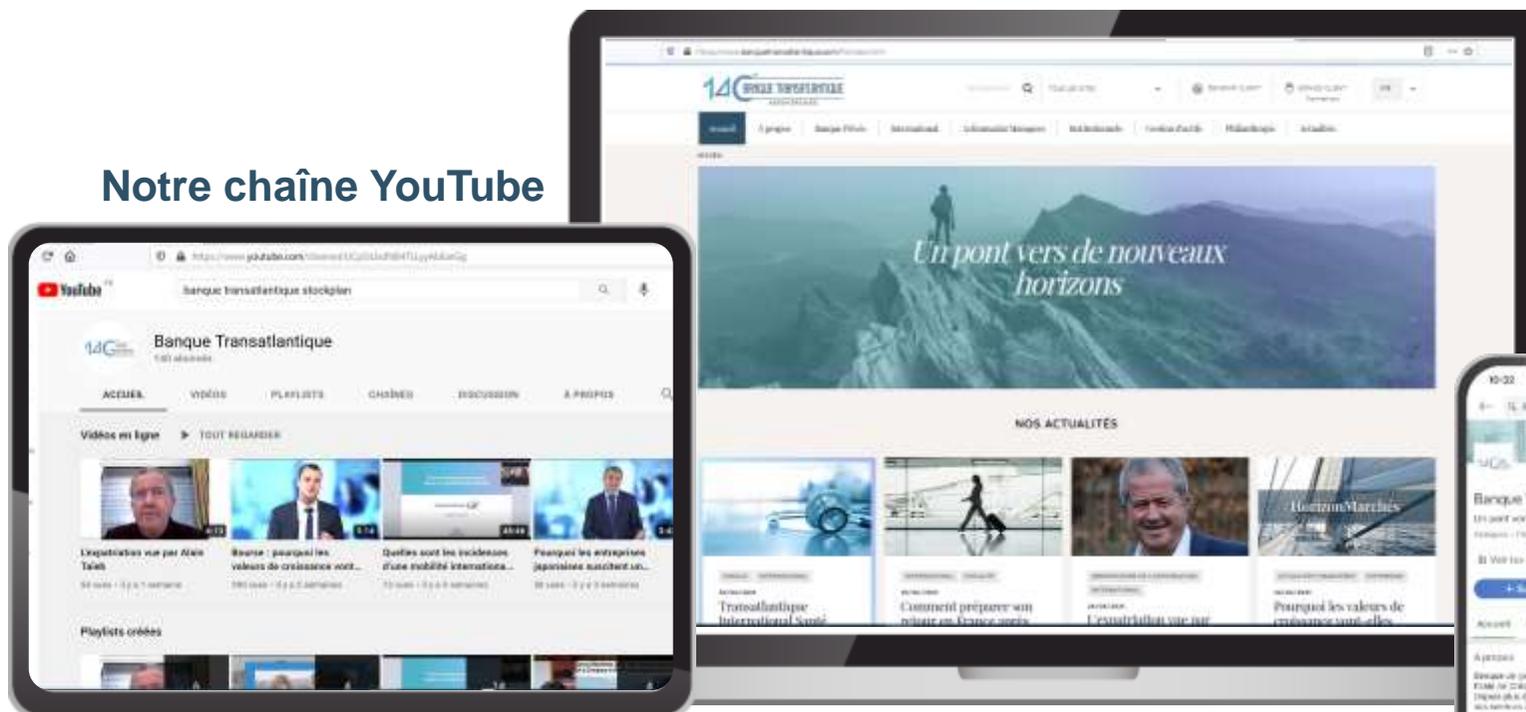
En France, pas d'impôt sur les revenus de retraite de source canadienne MAIS prise en compte de ceux-ci pour le revenu brut global afin de déterminer le taux d'impositions sur les autres revenus imposables en France

LA BANQUE TRANSATLANTIQUE

Suivez toute notre actualité...

Notre site internet

Notre chaîne YouTube



Nos réseaux sociaux

www.banquetransatlantique.com



Découvrez notre site internet



BANQUE
TRANSATLANTIQUE
